



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-213 / EXTENSION ÉCHÉANCE PRÊT # 2 DE 2 449 615 (RÈGLEMENT 390-2022)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal dans le cadre des travaux de réfection et d'asphaltage du rang 11 a adopté le Règlement 390-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal dans le cadre des travaux de réfection et d'asphaltage du rang 11 a adopté le Règlement 390-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés et certificat de réception définitive a été transmis par la FQM, firme assurant la supervision de ces travaux pour le compte de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de reddition transmis en vue de l'obtention de la subvention gouvernementale;

**CONSIDÉRANT** la résolution #2024-01-08 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 15 janvier 2024;

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **D'AUTORISER** l'extension de l'emprunt bancaire requis par Règlement 390-2022 échu depuis le 1er novembre au 31 juillet 2024 dont le montant est de 2,449,615.00\$.
- **D'AUTORISER** le maire monsieur Marcel Normand et le directeur général, monsieur Karl Péguy Saint-Fort à signer tous les documents administratifs et financier pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère dans le cadre de ce dossier avec la Caisse Desjardins.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.

  
Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier